

Débat d' orientations budgétaires

2013

I Exécution des décisions des instances de l'Etablissement sur les principes d'utilisation des crédits de report

Comme ce fut le cas les années précédentes, il est proposé que la construction du budget 2013 prenne en considération les préconisations de l'audit financier de 2009, en particulier l'application des principes d'utilisation des crédits de report de l'Etablissement adoptés par le Comité Syndical.

Ces principes sont les suivants :

- Utilisation des **crédits de reports** « **Chambonchard** », « **Basse Loire** » et « **Le Veudre** » dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle de crédits de ces opérations, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement, permettant de mobiliser des cofinancements au titre du plan Loire.
- Utilisation de l'**indemnité du contentieux** « **Chambonchard** » en priorité pour le financement des actions de bassin, des locaux de l'Etablissement et également des dépenses d'administration découlant de l'audit organisationnel, notamment celles liées à la modernisation des outils de gestion et du matériel informatique.

Ces propositions d'affectation d'excédents ont été effectuées avec le double objectif : d'une part, d'assurer la mise en œuvre du plan Loire 2007-2013 dans le respect des engagements souscrits ; d'autre part, de permettre en 2013 de ne pas devoir procéder à un ajustement à la hausse des contributions des collectivités membres.

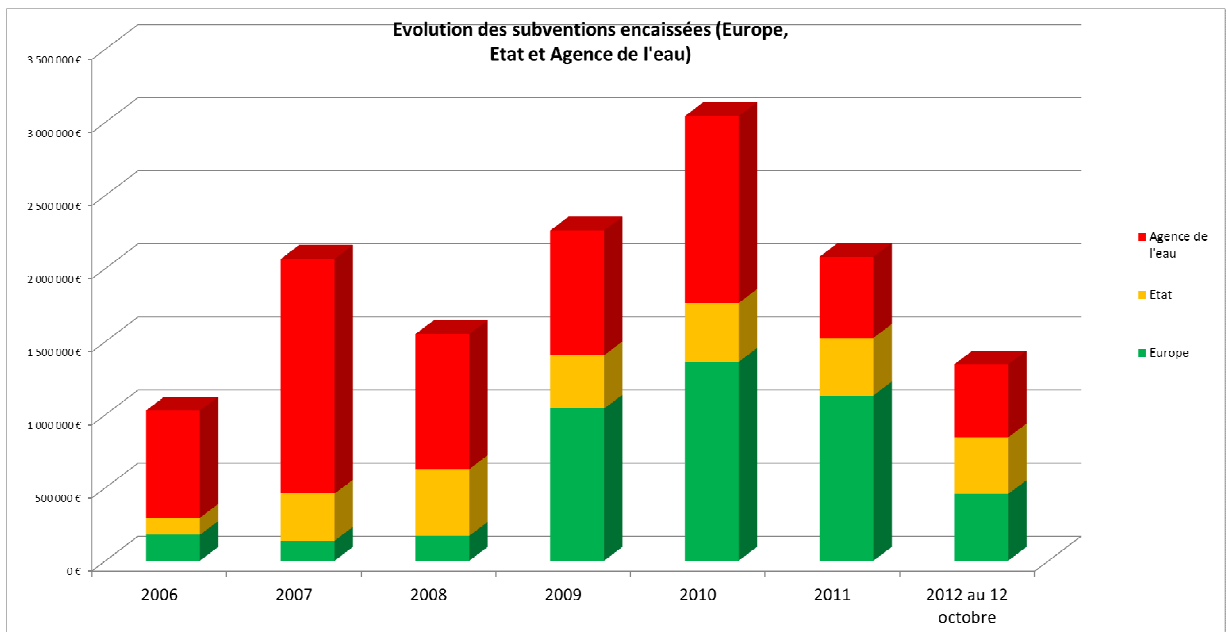
Cette utilisation prudente des crédits disponibles s'avère indispensable afin d'éviter des appels à contribution supplémentaire compte tenu notamment :

- des incertitudes à ce stade quant à l'obligation de réaliser des études et des travaux conséquents sur les ouvrages de l'Etablissement, en application de nouvelles normes telles que celles liées à la sismicité ;
- d'une réduction de certains co-financements.

II Principes généraux de construction du budget

Cette année encore, les principes retenus pour la construction du budget sont les suivants :

- les crédits des **actions à l'échelle du bassin** sont appelés sous forme de **contributions** des collectivités membres,
- les **actions à l'échelle locale** font l'objet de **subventions** sollicitées auprès des collectivités, membres ou non,
- dans les deux cas, un **effet levier** est recherché par la **mobilisation de cofinancements**, notamment de l'Europe, de l'Etat et de l'Agence de l'eau.

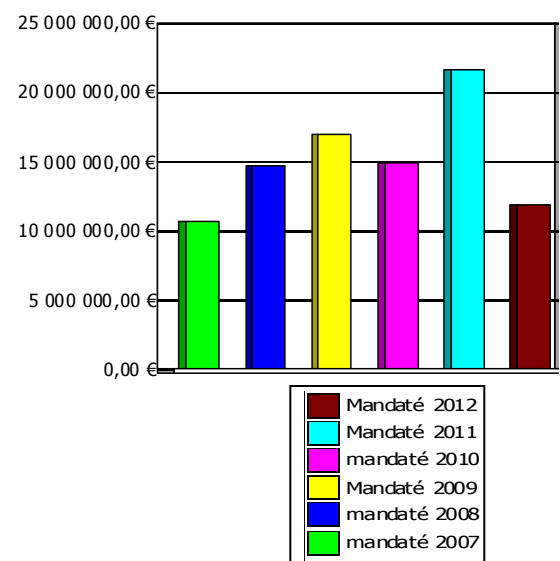
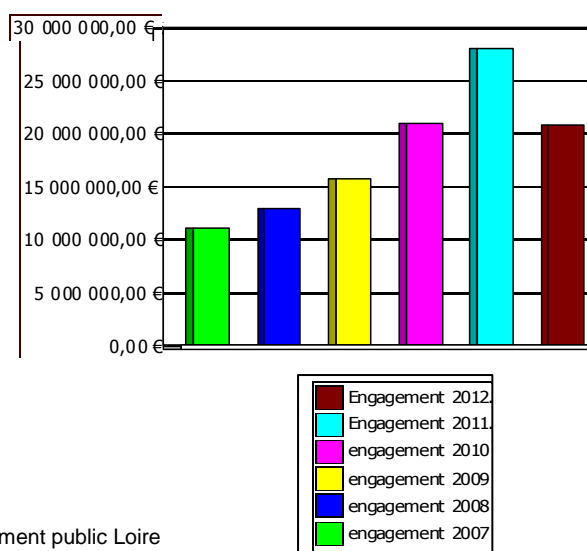


Pour mémoire, lors de l'examen des orientations budgétaires 2007, le Comité Syndical a décidé d'accélérer la démarche d'élaboration du budget en fixant un nouveau calendrier budgétaire afin de lui permettre de se prononcer sur le budget avant la fin de l'année.

Au vu de ces éléments, et sachant que l'utilisation des crédits de report ne pourra être effective qu'après le vote du compte administratif et du budget supplémentaire, il est proposé de retenir le mode de faire suivant :

- maintien du vote du budget en décembre avec une préparation et présentation de propositions budgétaires « consolidées », intégrant donc toutes les dépenses prévisionnelles 2013,
- vote, à l'occasion du Comité Syndical du 14 décembre 2012, d'un budget 2013 s'appuyant uniquement sur la part de crédits nouveaux appelés,
- complété par le vote, en 2013, du compte administratif 2012 et du budget supplémentaire 2013, qui intégreront, comme l'an passé, les opérations de fin d'exercice suivantes :
 - le rattachement des charges et produits à l'exercice 2012 en fonctionnement à réaliser après la clôture de l'exercice,
 - la constatation des restes à réaliser en fonctionnement et en investissement.

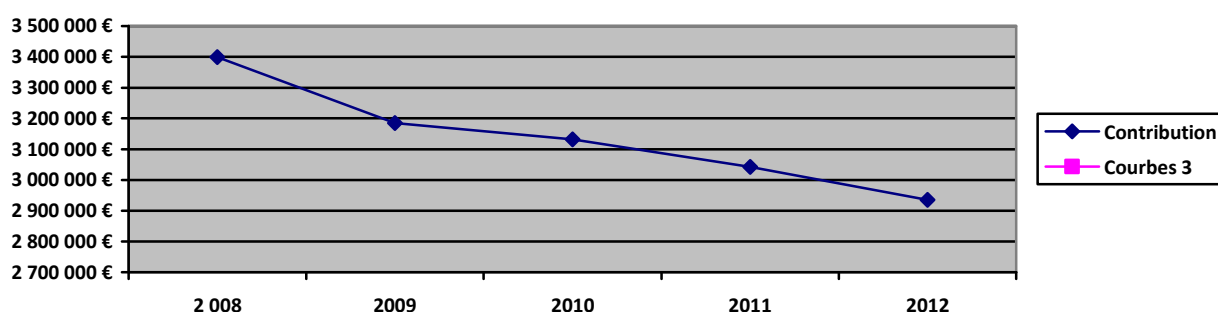
Dans cet ordre de considération, on mesurera les résultats des efforts importants déployés en termes d'engagements comme de mandatements de crédits, pour un volume croissant ces dernières années.



Il est à rappeler enfin que la délibération du comité syndical du 3 juin 2010 relative « au toilettage des statuts de l'Etablissement » n'ayant pas été validée par l'Etat, ce sont les clés de financement initiales qui trouvent à s'appliquer (prenant en compte notamment la population et le potentiel fiscal). Sur la base de ce calcul, certaines collectivités pourraient voir leur contribution augmenter par rapport à l'année passée. Aussi, cette année encore, le principe d'écêtement des augmentations de contributions pour chaque collectivité concernée sera proposé.

III Encadrement du chiffrage des ressources pour 2013

Il s'agit donc bien de construire un projet de budget 2013 **sans augmentation du montant total des contributions des collectivités membres, pour la cinquième année consécutive.**



Evolution du montant total des contributions 2008-2012 (-13,64 % sur la période)

Il est proposé de définir comme objectif un **niveau global de contributions à hauteur de 2,9 M€, équivalent à celui de 2012**

Au-delà des éléments de chiffrage découlant des conventions d'application déjà signées avec certaines Régions, le **montant total de subventions sera fonction de la validation des interventions par les collectivités.** Dans cet ordre de considérations, les crédits délégués à l'Etablissement par la Région Centre dans le cadre de la convention de mandat 2007-2013 relatives aux levées et déversoirs seront à définir et à valider au vu des propositions effectuées par l'Etat.

Le montant de la **redevance soutien d'étiage** sera également à valider, l'objectif visé étant de rester à un niveau équivalent à celui de 2012.

2007	2 008	2009	2010	2011	2012
3 830 882 €	3 832 555 €	3 773 200 €	3 885 500 €	3 855 039 €	3 842 858 €

IV Encadrement de l'évolution des charges de fonctionnement et de la masse salariale

Nonobstant l'augmentation du volume d'activités de l'Etablissement, l'objectif du budget 2013 est de maintenir les charges de fonctionnement et les dépenses de personnel à un niveau équivalent à celui de 2012. Absorbant donc la variation de la masse salariale liée au GVT (glissement/vieillesse/technicité), et le recours à des renforts occasionnels lié au lancement d'actions ponctuelles ou à caractère expérimental.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération qui prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2013.